

## Lettre ouverte du C.Q.T. au ministre des Communications

Pierre MacDuff

Numéro 34 (1), 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/27016ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

MacDuff, P. (1985). Lettre ouverte du C.Q.T. au ministre des Communications. *Jeu*, (34), 14–16.

# lettre ouverte du c.q.t. au ministre des communications

Montréal, le 8 février 1985

Monsieur Marcel Masse  
Ministre des Communications  
Cabinet du Ministre

« Il est à notre avis manifeste que les commanditaires les plus importants de la vie culturelle canadienne ne sont ni les gouvernements, ni les entreprises, ni d'autres mécènes mais les artistes eux-mêmes travaillant pour rien, ou presque rien. Chaque fois qu'un créateur ne peut donner libre cours à son imagination faute d'un revenu suffisant, c'est notre vie culturelle à tous qui s'appauvrit. »

*Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, janvier 1982*

Monsieur le Ministre,

C'est dans la plus vive consternation que nous avons appris l'intention du Gouvernement canadien de réduire de 3,5 millions de dollars le budget du Conseil des Arts du Canada pour l'année 1985-1986. Quoique l'affectation parlementaire ne représente pas la totalité des crédits du Conseil des Arts, lequel gère également d'autres revenus dont ceux générés par un portefeuille de placements, elle constitue néanmoins un important pourcentage de son budget d'environ 70 millions de dollars. Or, cette diminution annoncée causera des dommages considérables non seulement aux artistes mais à la qualité même de la vie culturelle canadienne.

En novembre 1982, après plus de deux ans de travaux et de très nombreuses consultations auprès de la population et des artistes de toutes les disciplines, les auteurs du *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*, mieux connu sous le nom de Rapport Applebaum-Hébert, écrivaient (p. 53-54): « Malgré ses réalisations, le Conseil est considéré depuis plusieurs années par les artistes comme en état de crise. S'il en est ainsi, force nous est de conclure que les arts le sont également. [...] Le Conseil a raison de dire que ses crédits budgétaires ont « régulièrement diminué » entre 1975-1976 et 1980-1981. En chiffres absolus, ils ont en effet rétréci en moyenne de 2,1% par année, alors que le Conseil aurait eu besoin d'un complément de 13,3 millions de dollars en 1980-1981 rien que pour tenir compte de l'inflation au cours de cette période. Il n'est pas difficile d'imaginer les effets de ces compressions sur les artistes et les groupes artistiques qui dépendent du Conseil. [...] En période de disette, la priorité va aux organismes établis que l'on

ne veut évidemment pas voir disparaître. Ce sont les éléments neufs et expérimentaux — l'avenir en fait — qui doivent attendre le retour de l'abondance pour qu'on se penche sur leurs requêtes. Or, nous ne pouvons nous permettre de compromettre ainsi l'avenir. [...] Il faut donc à tout prix empêcher que ses fonds ne s'amenuisent au point qu'il soit incapable d'assumer ses responsabilités envers l'ensemble du Canada.»

On peut hélas! affirmer que le Conseil des Arts du Canada peut de plus en plus difficilement s'acquitter de façon convenable de ses responsabilités envers l'ensemble du Canada et envers ses artistes. Car non seulement doit-on considérer la non-indexation des budgets du Conseil, dont le Rapport Applebaum-Hébert faisait état en 1982, ainsi que la compression que vient de lui infliger le Gouvernement canadien, mais il faut conjuguer ces données avec les mutations de la vie culturelle et artistique canadienne, notamment en ce qui concerne le théâtre, pour mesurer dans toute son ampleur l'insuffisance de l'aide étatique fédérale.

Durant la décennie 1971 à 1981, alors que la population totale croissait de 13%<sup>1</sup> et sa population active de 39%, la population active totale dans le domaine des arts connaissait, elle, une croissance de 74%<sup>2</sup>. La population oeuvrant dans les arts d'interprétation et arts audio-visuels passait quant à elle de 18 400 à 38 475, soit une augmentation de 109%. Pour leur part, les acteurs et actrices professionnels voyaient leur nombre s'accroître de 173%...

C'est durant cette période que, dans toutes ses régions, le Québec allait connaître un développement sans précédent du nombre de ses compagnies de théâtre professionnel, qu'il s'agisse de jeune théâtre, de théâtre pour enfants, de théâtre expérimental, de théâtre d'été, de mime, etc., qui allaient s'ajouter à la douzaine de compagnies institutionnelles déjà existantes, élargir considérablement le public de théâtre et contribuer de façon significative à l'économie québécoise. Pourtant, en dépit de cet essor phénoménal, les conditions de travail de ce secteur demeurent nettement en deçà de la norme admissible.

Une enquête réalisée en 1979 par Statistique Canada<sup>3</sup> révèle que «l'acteur canadien consacre à peine plus de la moitié du temps de travail à sa profession chaque année». C'est dire le taux de chômage qui sévit dans ce métier où, vu leur statut généralement reconnu d'entrepreneur indépendant, ces artistes ne peuvent toucher d'assurance-chômage. Ce constat prend des proportions effarantes lorsque, poursuit cette étude, «à peine 31% d'entre eux ont travaillé à plein temps pendant toute l'année 1979, que ce soit dans leur profession ou dans un autre métier». Or, lorsqu'ils jouent, «près des deux tiers des acteurs ont tiré moins de 10 000 \$ de leur métier en 1979 et à peine un acteur sur sept a gagné 20 000 \$ ou plus uniquement de cette profession». Par ailleurs, 44% d'entre eux ont tiré moins de 5 000 \$ de leur profession en 1979. Sans l'ombre d'un doute, nous pouvons affirmer que, si de telles

1. Recensement du Canada de 1981, Statistique Canada, Catalogue n° 92-920.

2. Cette compilation est tirée de *la Main-d'oeuvre dans le domaine des arts: un secteur de croissance au Canada* par Gail Fraiser, Statistique Canada, avril 1984.

3. «Les Acteurs et actrices professionnels au Canada: emploi et revenu», *Statistiques de la culture*, Statistique Canada, 1979. [Voir également l'enquête menée par Pierre Lavoie et Diane Pavlovic auprès des finissants de 1975 (des cinq principales écoles de théâtre du Québec) sur leurs activités professionnelles depuis dix ans: «Que sont-ils devenus?», *Jeu* 33, 1984.4, p. 133-146. N.d.l.r.]

statistiques étaient disponibles pour les autres métiers reliés au théâtre (auteur, scénographe, directeur de production, éclairagiste, etc.), elles seraient vraisemblablement analogues à celles du métier d'acteur.

Aussi, la décision du Gouvernement canadien de diminuer les crédits du Conseil des Arts apparaît-elle difficilement justifiée à la lueur de ces informations. Déjà, en 1980 et 1984, le Conseil des Arts a dû imposer un moratoire en vertu duquel aucune nouvelle compagnie théâtrale n'était admissible pour fins de subvention, alors que les compagnies déjà subventionnées ont vu, pour la plupart, leur subvention fédérale croître d'un pourcentage à peine équivalent à celui de l'inflation. En plus d'augmenter régulièrement le prix de leurs billets, la plupart d'entre elles ont dû exercer des compressions au seul endroit qu'il leur était possible, soit dans les distributions, s'interdisant du coup un répertoire théâtral qui, souvent, aurait dû être légitimement le leur, pour céder aux nécessités d'une commercialisation grandissante de leur programmation. D'autre part, les artistes voyaient se réduire d'année en année leur possibilité d'obtenir, en tant qu'individus, une aide financière leur permettant de réaliser un projet ou de parfaire leur formation: l'an passé — soit avant l'annonce de la présente diminution de subvention — la moyenne d'attribution des bourses de perfectionnement pour les artistes oeuvrant en théâtre et dont l'expérience professionnelle satisfaisait aux critères d'admissibilité n'était que de une sur six et, déjà, on anticipait que la moyenne de cette année serait de une sur sept. . . Ce sont donc des centaines d'artistes dont les conditions de vie sont déjà précaires qui seront inévitablement touchés par la décision du Gouvernement canadien de réduire le budget du Conseil des Arts.

Depuis sa fondation, en 1957, l'administration du Conseil des Arts a toujours été irréprochable et, faut-il le rappeler, non déficitaire. Il s'est attiré le respect et l'estime des artistes de toutes les provinces, tel que démontré par ceux-ci lors des audiences du Comité d'étude sur la politique culturelle fédérale et, plus récemment, lorsque l'opposition conservatrice se faisait leur porte-parole afin que le Conseil soit soustrait du projet de loi C-24 qui en menaçait l'indépendance.

À moyen terme, l'amplification des stimulants fiscaux — actuellement symboliques — pourrait permettre qu'une partie du financement du Conseil des Arts soit prise en charge par le secteur privé. Mais pour l'année qui vient, non seulement le budget du Conseil des Arts ne doit pas être diminué, mais il est impératif que lui soit attribuée une subvention révisée à la hausse. À défaut de quoi, le Gouvernement canadien engagera la vie culturelle du pays sur la voie d'une indigence grandissante qui, par-delà l'appauvrissement de ses créateurs et de ses créatrices, ne peut conduire qu'à la médiocrité.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

le Secrétaire du Conseil québécois du théâtre,  
**pierre macduff**

c.c. Monsieur Michael Wilson, ministre des Finances  
Monsieur Robert de Cotret, président du Conseil du Trésor  
Monsieur Bill Kempling, président du Comité permanent des prévisions budgétaires en général  
Madame Maureen Forrester, présidente du Conseil des Arts du Canada  
Médias d'information